

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 19 Absents excusés : 15 Absents : 2 Votants : 21 (dont 2 pouvoirs)
--------------------------------------	---

**PRESENTS :**

M. AIGUILLON Mickaël ; M. BARREAU Dominique ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; M. PILLOT Jean ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
M. JOZEAU Jacky a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. AUBRUN Thomas ; ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. FUZEAU Bruno ; M. LIGNE Alain ;  
M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique ; M. POUPIN Pascal ; ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WANLIN Jean-Michel.

M. SERRE DE LOURTIUUX Jérôme-Antoine, Trésorier.

**ABSENTS :**

M. MOTARD Jérôme ; M. WOJTCZAK Richard

**Secrétaire de séance :** M. PILLOT Jean

**FINANCES - BUDGET**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Monsieur le Président propose :

- d'affecter une partie du résultat d'exploitation à hauteur de 466 500.53 € au compte 1068 « affectation de résultat » de la section d'investissement,
- et de faire apparaître le solde, soit 263 175.16 € au compte R002 « excédent reporté » de la section d'exploitation du budget primitif 2024.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement recettes : excédent reporté : 694 445.47 €

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE la proposition d'affectation du résultat ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.

